

TARIFS transport non-urgent ASSIS et CHAISE ROULANTE de ou vers des prestataires de soins de santé

Tarifs standard Mutas

Transport Assis	Forfait 1 jusqu'à 10 km	par course	€ 21,38
	11-30 km	par km	€ 2,03
	>30 km	par km	€ 1,60
Transport chaise roulante	Forfait 1 jusqu'à 10 km	par course	€ 41,68
	11-30 km	par km	€ 2,03
	>30 km	par km	€ 1,60

Suppléments

Dimanche et jours fériés	Pour les transports le dimanche et les jours fériés un supplément unique peut être facturé. Pas de suppléments pour les transports dans le cadre de chimiothérapie, radiothérapie et de dialyse • Transports assis et par chaise roulante : 21,38 € par dossier
Heures irrégulières	Pour les transports pendant les jours ouvrables entre 20:00 heures et 06:00 heures un supplément unique peut être facturé. L'heure de prise en charge du patient détermine si ce supplément est d'application. Pas de suppléments pour les transports dans le cadre de chimiothérapie, radiothérapie et de dialyse • Transports assis et par chaise roulante : 21,38 € par dossier
Frais d'attente	Les frais d'attente ne sont pas prévus. Le transporteur n'est pas censé d'attendre la fin d'un examen ou d'une thérapie.

Remarques:

Forfait de départ	Le forfait de départ comprend un nombre maximal de kilomètres. Le montant de facturation ne sera donc jamais inférieur à ce montant.
Transport par chaise roulante	Est considéré comme 'transport par chaise roulante' : le transport d'un patient dans un véhicule adapté et durant lequel le patient reste assis(e) dans sa chaise roulante.
Annulation tardive	Annulation tardive : on parle d'une annulation tardive si la course est annulée 2 heures avant le rendez-vous. Le transporteur peut facturer 1X le montant du forfait (course unique !) du transport annulé, à la personne ou le responsable de cette annulation tardive. Les annulations de plus de 2 heures avant le rendez-vous ne peuvent pas être facturées.
Annulation sur place, course inutile	Une course inutile : on parle d'une annulation inutile si la course est annulée moins de 30 minutes avant le rendez-vous. Ceci à condition que le transporteur peut démontrer par le registre des transports ou les données track & trace qu'il a commencé le transport. Ces informations doivent être communiquées au plus tard 2 semaines après la course. Le transporteur peut facturer 1X le montant total (course unique) de la course annulée, à la personne ou l'instance responsable pour l'annulation ou course inutile, avec un maximum de 106,88 €.